

REGLEMENT DU JEU



8 AVRIL – 30 SEPTEMBRE 2016

Article 1 Organisateur

La Ville de Mulhouse - Musées Municipaux, ci-après dénommée « l'organisateur », sise 2 rue Pierre et Marie Curie BP 10020, 68948 MULHOUSE Cedex 9, organise un jeu littéraire intitulé « *Juste une phrase... injuste* », ci-après dénommé « le jeu » à l'occasion de « 2016 – Année Dreyfus à Mulhouse ».

Article 2 Règles de participation

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique dès 16 ans, résidant au sein d'un Etat membre de l'Union européenne ou en Suisse, à l'exclusion de Monsieur Gérard MARTY, auteur des énigmes, et des membres de sa famille.

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire pour pouvoir bénéficier d'une dotation tel que prévu à l'article 6. Cette inscription s'effectue en ligne à partir du 4 avril 2016, sur le site Internet de la Ville de Mulhouse à l'adresse : <http://www.mulhouse.fr/fr/jeu-dreyfus-juste-une-phrase-injuste>

Les candidats ne disposant pas d'un accès à Internet ont la possibilité de retirer un formulaire d'inscription à l'accueil du Musée Historique, place de la Réunion, ou du Musée des Beaux-Arts, place Guillaume Tell, durant les heures d'ouverture, tous les jours sauf les mardis et les jours fériés de 13h à 18h30.

Chaque participant s'engage à remplir dûment le formulaire d'inscription. Les formulaires incomplets ne sont pas pris en compte.

Les inscriptions sont closes le jour de la découverte de la dernière énigme et au plus tard le 30 septembre 2016 à 12h00.

Toute personne mineure de plus de 16 ans participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux. L'organisateur se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du jeu, notamment lors de l'envoi des dotations et pourra annuler la participation d'un joueur mineur dont le représentant légal ne validerait pas la participation.

Article 3 Principe du jeu

Le but du jeu consiste à découvrir une phrase extraite d'une œuvre d'Emile Zola.

Pour y arriver, huit questions concernant la vie d'Alfred DREYFUS, proposées sous forme d'énigmes, doivent être résolues. Chacune donne un mot dont il faudra isoler un élément. A l'aide de ces résultats, la huitième énigme permet de trouver également un mot-clef.

Avec ce mot-clef, les participants doivent trouver le titre d'une œuvre d'Emile ZOLA dans la neuvième énigme. Enfin, la dixième énigme fournit des informations complémentaires pour isoler dans cette œuvre la phrase recherchée.

A noter : les énigmes peuvent contenir des métaphores, des jeux de mots, des anagrammes...

Article 4 Déroulement du jeu

Les énigmes sont mises en ligne sur le site internet de la ville à l'adresse suivante :

<http://www.mulhouse.fr/fr/jeu-dreyfus-juste-une-phrase-injuste>

Elles sont également consultables dans la presse locale, sur le site internet de Musées Mulhouse Sud Alsace, ainsi qu'aux accueils et sur les tableaux d'affichage extérieurs du Musée Historique et du Musée des Beaux-Arts.

Les énigmes seront diffusées à partir des dates suivantes :

- Enigme 1 : 8 avril 2016
- Enigme 2 : 22 avril 2016
- Enigme 3 : 6 mai 2016
- Enigme 4 : 20 mai 2016
- Enigme 5 : 3 juin 2016
- Enigme 6 : 17 juin 2015
- Enigme 7 : 1 juillet 2016
- Enigme 8 : 15 juillet 2016
- Enigme finale 9 : 29 juillet 2016
- Enigme finale 10 : 2 septembre 2016.

Le jeu se termine lorsque l'un des participants inscrits trouve la bonne phrase dans l'œuvre d'Emile Zola. La solution peut être envoyée par mail : Jeu-Dreyfus-Zola@mulhouse-alsace.fr ou par courrier adressé ou déposé au Musée Historique ou au Musée des Beaux-Arts. Chaque participant n'aura le droit d'envoyer qu'une seule proposition de phrase, et ce à partir du 2 septembre 2016.

Si aucun participant ne trouve la bonne phrase avant le 16 septembre 2016, l'organisateur se réserve la possibilité de fournir un indice complémentaire.

Si la phrase n'est pas donnée avant le 30 septembre 2016, le jeu sera déclaré clos.

Article 5 Gagnants

Est déclaré « **Grand gagnant** » le participant inscrit qui, le premier, envoie la bonne phrase par mail : Jeu-Dreyfus-Zola@mulhouse-alsace.fr ou la dépose au Musée Historique ou au Musée des beaux-arts de Mulhouse.

Les six participants suivants, classés dans l'ordre chronologique d'arrivée des bonnes réponses, sont également considérés comme vainqueurs.

La proclamation des résultats aura lieu au Théâtre de la Sinne le 9 octobre 2016 (à confirmer).

Article 6 Dotations

Le Grand gagnant remportera un voyage d'une valeur de **1000 €** sous la forme d'un bon cadeau disponible auprès de l'agence de voyage Mugler, place de la République à Mulhouse.

Les six gagnants suivants se verront remettre un tome de l'œuvre d'Emile Zola dans la collection de La Pléiade d'une valeur de plus ou moins **70€**, ainsi que de petits cadeaux.

Article 7 Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au jeu. L'inscription au jeu vaut acceptation de cette condition.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident technique exceptionnel empêchant le déroulement du jeu et pouvant provoquer d'éventuelles pertes de gains.

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération, notamment en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à l'organisateur l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Dans l'hypothèse d'une telle annulation, modification ou prorogation, l'organisateur s'engage à en informer les participants et, le cas échéant, à leur communiquer les nouvelles règles applicables. Toute modification du règlement sera opposable à tous nouveaux participants.

Article 8 Acceptation du règlement par les participants

La participation au jeu implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve et de l'arbitrage de l'organisateur, à savoir la Ville de Mulhouse – Musées municipaux.

Article 9 Données à caractère personnel

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations nominatives le concernant, à exercer auprès de l'organisateur, en écrivant à : Ville de Mulhouse – Musées municipaux - 2 rue Pierre et Marie Curie BP 10020 - 68948 MULHOUSE Cedex 09.

Article 10 Litiges

Le présent jeu est soumis exclusivement à la loi française. Aucun différend ne pourra être porté devant une juridiction étrangère. Aucun recours portant sur les conditions d'organisation du jeu, le déroulement et les résultats ne pourra être admis.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou encore qui viole les règles officielles du jeu.

Article 11 Publicité du règlement

Le règlement du jeu est publié sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://www.mulhouse.fr/fr/jeu-dreyfus-juste-une-phrase-injuste> et peut être retiré à l'accueil du Musée Historique ou du Musée des Beaux-Arts. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : Ville de Mulhouse – Musées municipaux - 2 rue Pierre et Marie Curie BP 10020 - 68948 MULHOUSE CEDEX 09.

Renseignements : 03.89.33.78.10 ou Jeu-Dreyfus-Zola@mulhouse-alsace.fr